Saint-Benoît-sur-Loire

Au fil du temps

Bulletin n°90 - Septembre 2018

Sommaire

Editorial 2
Agenda 2
Actualités ..... 3 à 4
Infos pratiques ..... 4 à 6
Etat Civil 6
Fêtes des voisins 7
Vie communale ..... 8 à 9
Urbanisme 9
Rentrée scolaire 10
Rentrée sportive 11
Lucienne LEBRUN
se penche sur notre passé 12

Publication : ville de Saint-Benoît-sur-Loire - Tél. 02 38 35 73 28
Directeur de la publication et de la direction : Gilles BURGEVIN - Rédaction : Jean-Claude ASSELIN - Photos : Mairie de Saint-Benoît-sur-Loire
accueil@mairie-st-benoit.fr - www.saint-benoit-sur-loire.fr - Maquette et impression : Sully Impression, 02 38 36 39 10 - contact@sully-impression.fr

Saint-Benoît-sur-Loire
Au fil du temps

Edito

Chers concitoyens,

A la lecture de notre bulletin municipal, le travail a repris ses droits, faisant suite aux vacances, qui je l'espère, vous ont été profitables, malgré la longue séquence de chaleur que nous avons dû subir !

L'école a repris. Cette année, une classe est fermée, conséquence du nombre d'inscriptions à la baisse ces dernières années.

Pour cette rentrée, la Municipalité a définitivement fait le choix, en supprimant les T.A.P., de revenir à la semaine de 4 jours (plus de classe le mercredi).

Les derniers mois de 2018 verront la poursuite du réaménagement de notre cœur de village, en commençant par la mise en accessibilité de l'ancienne mairie, la réhabilitation de la rue Jeanne d'Arc et la Place Saint-André.

Côté urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) se termine, l'enquête publique est prévue en octobre, pour que tout soit approuvé fin 2018.

Le P.P.R.I. (Plan de Prévention des Risques d'Inondation) est terminé et est applicable depuis le 13 juin 2018.

La DREAL (l'Etat) a classé une partie de la commune (en lieu et place du site inscrit), au titre du patrimoine paysager de la Loire et de l'Abbaye.

Bien cordialement
Le Maire, Gilles BURGEVIN

Collecte de la Banque Alimentaire

Vendredi 23 et samedi 24 novembre, la grande collecte nationale de la Banque Alimentaire aura lieu à Saint-Benoît-sur-Loire, comme chaque année, au magasin RAPID'MARKET, 1 place Saint-André et à la mairie.
La Collecte Nationale est un rendez-vous citoyen qui valorise la solidarité nationale et le partage.

Merci pour votre générosité.

Agenda

En octobre

Mercredi 3 • Bus numérique - Parking S.P. *(Salle polyvalente)*
Dimanche 7 • Loto Maison de Retraite - S.P.
Vendredi 12 • Réunion du Calendrier des Fêtes S.F. *(Salle des fêtes)* 18h
Samedi 13 • Exposition club de patchwork - S.P.
• Randonnée nocturne « APEL Ste Marie et St-Joseph »
Vendredi 19 au dimanche 21
• Enduro-carpes - Société de pêche - E.C. (*Etang communal)*
Dimanche 21 • Marché de producteurs *(matinée)* - Place du Martroi
Samedi 27 • Ouverture d'un bureau de poste temporaire pour le 800e anniversaire de la dédicace de la basilique de Saint-Benoît-sur-Loire - *Librairie bénédictine*

En novembre

Samedi 3 • Assemblée Générale de RLB - S.P.
Jeudi 8 au lundi 12
• Exposition « Que reste-t'il de la Grande Guerre aujourd'hui ? » S.P. 10h-12h et 14h-18h
Samedi 10 • Récompense concours maisons fleuries - S.F.
Dimanche 11 • Armistice - Cérémonie et vin d'honneur - S.P.
Vendredi 16 • Vin nouveau - Amicale des retraités - S.F. - 14h -18h
• Assemblée Générale du Comité des Fêtes - S.F.
Samedi 17 • Concert de la Sainte-Cécile par Valphonie – S.P.
• Cérémonie de la Sainte-Cécile et de la Sainte-Barbe et repas à Bray-Saint-Aignan - S.P.
• Repas « Asso. franco-portugaise » - S.F.
Dimanche 18 • Bourse aux jouets - APE écoles publiques - S.P.
Samedi 24 • Marché de Noël à la Maison de retraite - S.P.

En décembre

Samedi 1er au dimanche 2
• Téléthon à Sully-sur-Loire
Lundi 3 • Assemblée Générale du Comité de Jumelage – S.F.
Samedi 8 • Goûter des personnes âgées – S.P.
Dimanche 9 • Goûter de Noël « APE des écoles publiques » - S.P.
Vendredi 14 • Fête de Noël « APEL Ecole Sainte-Marie » - S.P.
Samedi 15 et Dimanche 16
• Marché de Noël organisé par le Comité des Fêtes Gymnase et S.P.
Dimanche 16 • Journée des Carnassiers - Société de Pêche - E.C. Etang communal
Lundi 31 • Repas de fin d'année du Basket - S.F.

Sapeurs-Pompiers - Appel au volontariat...

Le centre de secours est à la recherche de personnel pour renforcer son effectif.
Vous avez entre 16 et 55 ans, et vous voulez vous investir dans le milieu du volontariat pour porter secours et assistance aux personnes et aux biens.
Venez rejoindre l'équipe du centre de secours de Saint-Benoît-sur-Loire.
Pour tous renseignements ou candidature, adressez-vous au Chef de centre, le Capitaine ROLLION Olivier, 06 77 09 07 97.

EXPOSITION
« QUE RESTE-T-IL DE LA GRANDE GUERRE AUJOURD'HUI ? »

L'Armistice du 11 novembre 1918

Monument aux morts de Lodève (Hérault)

100 ans après, il nous faut marquer l'évènement !
Encore la guerre, me direz-vous ! Et bien non.

- Il nous reste, entre autres, **une multitude de monuments** français et alliés sur notre sol, ***Monuments allant de la simple stèle individuelle à l'impressionnant mémorial national***.
  Ils ont tous une histoire particulière à découvrir. Ce sont plusieurs centaines de ces monuments sur le sol français qui vous sont présentés, situés et commentés souvent avec des anecdotes.
- Il nous reste **L'HISTOIRE**

Ceux qui l'ont faite : chefs d'états, militaires et aviateurs « casse-cou », écrivains et leurs témoignages, personnages, têtes pensantes, et aussi les bonnes âmes.

Il y a également **ceux qui l'ont subie : à Saint-Benoît** : les veuves de guerre et leurs jeunes enfants, les prisonniers de guerre, les réfugiés des régions envahies ... *(cette partie fait **suite à l'expo 2016** sur les poilus mobilisés à Saint-Benoît)*.

- Cela n'a pas pu vous échapper, depuis 100 ans, il nous reste les monuments aux morts. Vous en trouverez quelques-uns qui sont, vous le verrez, particuliers, surprenants quelquefois, et aussi remarquables ... le sort de ceux construits en Algérie est évoqué.
- Il nous reste chaque année **les commémorations**, quelques-unes inattendues pendant ce centenaire. Plusieurs de ces manifestations sont l'objet de photos...sur lesquelles vous vous retrouverez peut-être.

Pour clore ce centenaire, nous vous invitons à venir voir l'exposition sur ces différents thèmes :

Espace Robert SOUESME du 8 au 12 novembre 2018 de 10h à 12h et de 14h à 18h.

Lucienne LEBRUN

L' Association **FRANCE ALZHEIMER** a pour mission d'apporter aide et soutien aux familles et aux malades. Parmi toutes ses actions elle organise :

Des groupes de paroles :
Ces réunions, destinées aux aidants, permettent d'échanger sur les problèmes vécus aux côtés d'une personne malade d'Alzheimer. Ces rencontres veulent lutter contre l'isolement et favoriser les relations d'entraide. Les échanges dans le groupe aident à comprendre l'évolution de la maladie pour accompagner au mieux la personne malade.
Aussi FRANCE ALZHEIMER LOIRET a mis en place un groupe de parole sur le secteur de Sully-sur-Loire. Il est animé par une psychologue formée à la maladie d'Alzheimer.
Une rencontre par mois est organisée à l'Hôpital de Sully-sur-Loire le premier mardi de chaque mois à 14h30.
Prochaines dates :
mardi 2 octobre, 6 novembre, 4 décembre 2018

Renseignements et inscriptions :
M. ROY 02 38 35 76 30

Une formation des aidants :
Personne mieux que l'aidant familial, ne connaît la personne qu'il accompagne.
Or, malgré tous les efforts déployés, il peut être confronté à des situations d'échec, avec des risques d'épuisement.
La formation des aidants a pour mission de permettre aux proches de comprendre et d'adopter des comportements adaptés aux situations quotidiennes mais également de vaincre leur isolement, partager leur expérience et ainsi prendre du recul.
La formation est animée par un binôme de formateurs, composé d'une psychologue et d'un bénévole. Elle se déroule en 5 séances qui permettent d'aborder la connaissance de la maladie, les différentes aides possibles, la communication avec le malade, l'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne et le rôle d'aidant.
France Alzheimer Loiret , en collaboration avec l'hôpital de Sully, organise des cycles de formation pour les aidants familiaux à domicile *(conjoints et enfants du malade)*. Les réunions ont lieu à l'hôpital de Sully. Cette formation est gratuite.

Pour tout renseignement ou inscription pour le prochain cycle de formation téléphonez au 02 38 59 91 73. Les dates seront fixées ultérieurement.

Des séances de relaxation : destinées aux aidants et dirigées par une sophrologue ont lieu également à l'hôpital de Sully.

Téléphonez au 02 68 38 91 73

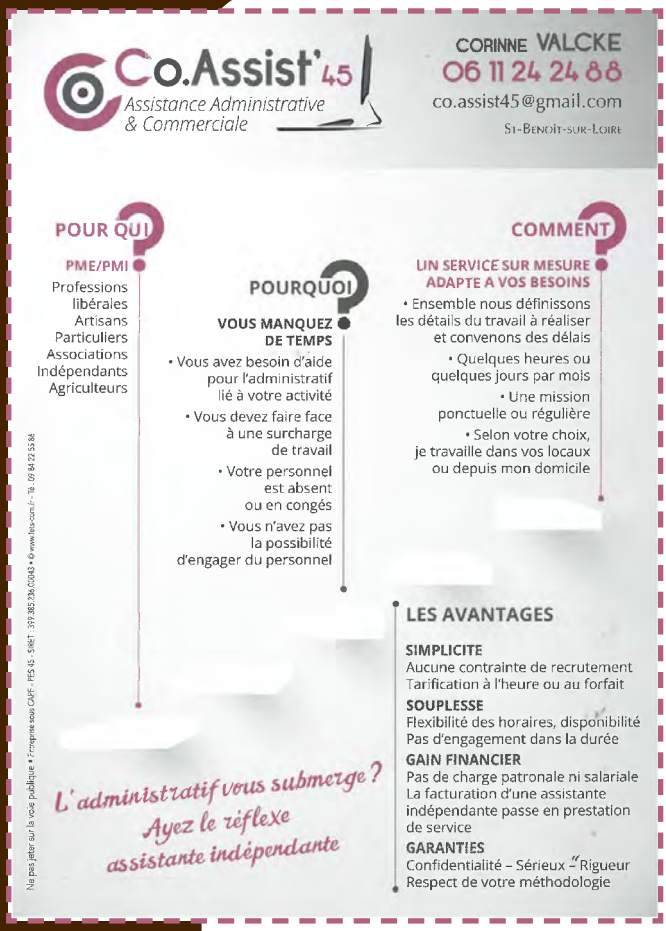

Infos pratiques

Le BUS NUMERIQUE arrive à Saint-Benoît...

Les outils numériques ont pris une telle importance aujourd'hui qu'ils deviennent indispensables dans notre vie au quotidien.
Pour permettre aux **seniors** de rester connectés, les caisses de retraites (CARSAT – MSA – RSI – CRCAS -AGIRC ARRCO) et les conférences des financeurs ont fait appel à la société SAS Solutions Vie Pratique pour animer **des ateliers numériques gratuits** dans un bus **itinérant**.
Le Bus numérique a pour vocation d'accompagner les seniors dans l'apprentissage des outils numériques tout en favorisant le lien social au cours d'ateliers collectifs d'une durée de 3 heures dont les sujets sont : se familiariser avec l'ordinateur, internet, la messagerie, la clé USB, l'appareil photo numérique...

Le Bus numérique stationnera sur le parking de la salle polyvalente, rue de Tholey.
le mercredi 3 octobre de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h.
Attention, le nombre de places est limité.
Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à vous inscrire en mairie **avant le 26 septembre**.

Renseignements et inscription à l'accueil de la mairie de SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE ou au 02 38 35 73 28

CONVENTION POMPIERS

Le 4 mai en mairie de Saint-Benoît-sur-Loire, a eu lieu la signature de la convention entre le SDIS et la mairie pour la mise à disposition de la garderie et de la cantine pour les enfants des pompiers en intervention ou en formation.

2017

045000505

ST BENOIT LOIRE

Recommandations sanitaires

- Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.
- Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- A dose modérée, le fluor est bénéfique pour la santé. La teneur étant inférieure à 0,5 mg/l, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire après avis médical.
- Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
- Si la saveur ou la couleur de l'eau change, signalez-le à votre distributeur d'eau.

ars Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

Quelle eau buvez-vous ?

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU LOIRET

Ressources – origines de l'eau

Les eaux distribuées proviennent d'une eau souterraine.
La gestion de l'eau est en régie communale.

Communes desservies

Le réseau de distribution concerne la commune de SAINT BENOIT SUR LOIRE.

Contrôle sanitaire réglementaire

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits.
Ainsi, en 2017,13 prélèvements ont été réalisés sur le réseau et en production donnant lieu à diverses analyses (pouvant comporter jusqu'à 655 paramètres). Chaque analyse est interprétée en référence aux valeurs réglementaires définies en application du Code de la santé publique.
Les résultats de ces analyses peuvent être consultés en mairie ou sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Principaux résultats d'analyses

Paramètre	Norme	Taux de conformité	Commentaires
Bactériologie	Absence de germe tests indicateurs de contamination fécale	100 %	Eau de bonne qualité bactériologique

Paramètre	Seuil réglementaire	Teneur moyenne	Teneur maximale	Commentaires
Dureté	-	10,9 °f	11,5 °f	Eau peu calcaire
Nitrates	50 mg/l	24,0 mg/L	26,0 mg/L	Eau conforme en nitrates.
Pesticide prédominant	0,1 µg/l	Inférieur au seuil de détection	Inférieur au seuil de détection	Nombre de molécules recherchées : 543. Eau conforme en pesticides
Fluor	1,5 mg/l	0,10 mg/L	0,10 mg/L	Eau faiblement fluorée
Fer	200 µg/l	4 µg/l	17 µg/l	Eau conforme en fer
Arsenic	10 µg/l	1,0 µg/l	2,0 µg/l	Eau conforme en arsenic
Sélénium	10 µg/l	1,0 µg/l	2,0 µg/l	Eau conforme en sélénium

Conclusion sanitaire globale

Eau de bonne qualité bactériologique et physicochimique.

ARS Centre-Val de Loire – Délégation départementale du Loiret
Cité administrative Coligny
131 rue du Faubourg Bannier - BP 74409
45044 ORLEANS CEDEX 1
Tél. :02 38 77 32 32 Fax :02 38 54 46 03
www.ars.centre-val-de-loire.sante.fr

L'OPAH

En avril 2018, la Communauté de Communes du Val de Sully a lancé officiellement une étude pré-opérationnelle d'OPAH sur son territoire.

Qu'est-ce qu'une OPAH ?

Il s'agit d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat mise en place pour rénover l'habitat privé ancien, que ce soit pour améliorer votre résidence principale ou pour rénover un logement locatif.

Ces aides exceptionnelles s'adressent aux propriétaires occupants modestes, aux locataires du parc privé et sous certaines conditions, aux propriétaires bailleurs prêts à conventionner leur logement. Ils peuvent ainsi bénéficier d'une assistance et d'un accompagnement gratuit : visite du logement, conseils en travaux, réalisation de diagnostics techniques, estimation des aides possibles, montage des dossiers administratifs.

Les principaux enjeux de ce dispositif sont de :

- ➢ Lutter contre la précarité énergétique.
- ➢ Résorber les situations d'habitat indigne.
- ➢ Favoriser le maintien à domicile par l'adaptation du logement.
- ➢ Développer l'offre locative privée à loyers maîtrisés pour remettre sur le marché des logements vacants.

La mise en œuvre d'une OPAH

Pour mettre en place ce dispositif, une étude pré-opérationnelle a été lancée le 4 avril dernier sur le territoire de la Communauté de Communes. Celle-ci se compose d'un diagnostic territorial pour mieux connaître le territoire et ses habitants. L'enquête a été réalisée par La Poste.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter la Communauté de Communes du Val de Sully au 02 38 35 05 58 ou accueil@valdesully.fr

TRAVAUX DE BRICOLAGE ET DE JARDINAGE

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers, à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison du bruit, tels que tondeuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30.
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h.
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Ces restrictions ne concernent pas les services techniques.

ADIL du Loiret

Lors de la séance du conseil communautaire du 6 mars 2018, la Communauté de Communes du Val de Sully a décidé d'adhérer à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement du Loiret (ADIL 45).

Des permanences itinérantes sur le territoire de la Communauté de Communes sont organisées le 4ème jeudi de chaque mois *(après-midi)*.

Pour Saint-Benoît, ce sera le jeudi 25 octobre après-midi à la salle des Fêtes.

Si cette date ne vous convient pas, L'ADIL 45 vous accueille sur rendez-vous à Orléans 45000, 19 rue des Huguenots au 02 38 62 47 07 de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30.

Qu'est-ce que l'ADIL ?

Un outil au service du public et des acteurs de l'habitat

L'ADIL 45 a pour vocation d'offrir au public un conseil juridique, financier et fiscal sur toutes les questions relatives à l'habitat.
Ses missions et son fonctionnement sont prévus à l'article L366-1 du Code de la construction et de l'habitation. Elle est conventionnée par le Ministère chargé du logement.

ESPACE INFO ENERGIE

Vous voulez savoir comment construire une maison basse consommation ou encore quels sont les travaux à engager dans une rénovation, ou bien connaître les aides et déductions fiscales dont vous pouvez disposez : L'ADIL 45 vous apportera des réponses et des conseils personnalisés.

PLAN SOLIDARITE LOGEMENT 45

Il définit dans le département, pour une durée de 5 ans, « les objectifs et les mesures destinés à permettre à toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence, d'accéder à un logement décent et indépendant et/ou de s'y maintenir et d'y disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques ».

AIDE A L'AMELIORATION DE L'HABITAT

Que vous soyez propriétaire occupant ou bailleur, quelles sont les subventions dont vous pouvez bénéficier pour améliorer votre logement ?

800e ANNIVERSAIRE DE LA DEDICACE DE LA BASILIQUE SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE

Samedi 27 octobre 2018

En partenariat avec la Librairie Bénédictine, le club philatélique
Commémore le 800e anniversaire de la dédicace de la basilique de Saint-Benoit-sur-Loire
A la Librairie Bénédictine de l'Abbaye.
Le samedi après-midi,
Ouverture d'un bureau de poste temporaire
Avec un cachet postal illustré
Edition d'une carte postale commémorative
Affranchie avec le timbre « Abbaye de Saint-sur-Loire

Etat Civil

NAISSANCES

Malya VIRLOUVET le 5 juin à Orléans
Rachel KIFFER le 13 juin à Amilly

MARIAGES

Christophe JORGE et Sidonie HERPIN le 21 juillet
Michaël ODION et Emmanuelle BOSSET le 11 août

DECES

Marie Madeleine LABARUSSIAS veuve NOGRAY le 10 mai à Saint-Benoît-sur-Loire
Aïda GHIZZONI veuve BULLE le 18 mai à Orléans
Marcel RAULIN le 4 juin à Sully-sur-Loire
Mauricette DARGENT veuve HOUDRÉ le 13 juillet à Orléans
Robert BIDAULT le 17 juillet à Orléans
Raymonde MARCHENOIR veuve PITOREAU le 26 juillet à Saint-Benoît-sur-Loire
Irène FOLTIER veuve AVEZARD le 29 juillet à Sully-sur-Loire
Ludovic HUE le 6 août à Saint-Benoît-sur-Loire
Jean-Claude ROUAUD le 6 août à Orléans
Gilbert DUCLOUX le 7 août à Sully-sur-Loire
Serge GAVORY le 13 août à Orléans
Daniel LEFEBVRE le 13 août à Saint-Benoît-sur-Loire *(Frère Bertrand)*

◀ ROUTE DE BONNÉE QUARTIER DES ALLAIRES

Le 22 juin 2018 vers 19h, de nombreux voisins du quartier des Allaires partageaient un apéritif dînatoire. Moment très convivial qui s'est déroulé dans la bonne humeur et terminé tard dans la soirée. On remercie la présence de Francis BURET 1er adjoint.
Le lieu pour l'année 2019 a été défini. La fête se déroulera chez Régis et Magali ROLLION. »

Cordialement, Franck FERREIRA

QUARTIER BEAUMONT, CAS ROUGE et NARBONNE ▶

5ème édition de la fête des voisins de notre quartier.
Elle a eu lieu le samedi 30 juin 2018 et cette année le soleil était au rendez-vous.
M. Francis BURET, 1er adjoint au Maire, nous a fait le plaisir de prendre l'apéritif en notre compagnie *(nous étions environ une quarantaine)*.
Grillades, salades et desserts préparés par l'ensemble des voisins ont agrémentés notre repas.
Nous sommes restés à l'abri de la chaleur en nous distrayant avec des jeux de société.
Nous remercions de nouveau M. et Mme DUCLOUX qui nous ont reçus très chaleureusement ; des volontaires se sont proposés pour accueillir la prochaine fête des voisins. L'organisation sera également différente....
Nous vous donnons donc rendez-vous en 2019 pour la 6ème rencontre.

Merci à tous et rendez-vous en 2019. Isabelle JURANVILLE

◀ QUARTIER DE FLEURY

Comme annoncé, 42 habitants du hameau de Fleury se sont retrouvés en ce dimanche 3 juin ensoleillé pour fêter ensemble les 10 ans de ces rencontres.
Comme les autres années, chacun avait apporté sa contribution, mais aussi sa joie et sa bonne humeur pour souffler les bougies placées sur le gâteau d'anniversaire proposé par les organisateurs.
Tous se sont donnés rendez-vous pour 2019 pour continuer l'aventure...

Pour l'équipe organisatrice : Francis BURET

RUE DE LA FORTERESSE ▶

C'est le samedi 2 juin de cette année que se sont retrouvé les voisins des rues de la forteresse, Richelieu, Jehan de Fleury, rue Orléanaise en partie, plus les places du grand et petit Arcis.
Une trentaine de personnes étaient présentes à cet apéritif dînatoire dans une ambiance chaleureuse, ou chacun avait apporté sa spécialité, merci à Barbara et Etienne pour le lieu de la rencontre.
La nuit était déjà là quand tout ce monde se sépara en se promettant de se retrouver l'année suivant.

Gilbert COUTELLIER

◀ RUE DES GRIVES et IMPASSE DU CHALLANT

Le 9 juin, nous nous sommes à nouveau retrouvés pour passer la soirée entre voisin. Madame MOTTEREAU et Monsieur BURET se sont joints à nous. Chacun a par sa présence et son investissement participé au succès de ce rendez-vous. Et merci à notre « chef barbecue » Fernando ainsi qu'à Juliette pour leur forte implication dans les préparatifs. A l'année prochaine !

Karine GITON

LES PLACES ▶

C'est par une belle journée ensoleillée que Murielle & Bruno ont accueilli les habitants des Places.
Nous nous sommes donc retrouvés le dimanche 17 juin dernier pour notre 5ème fête des voisins au cours de laquelle chacun avait apporté sa contribution ainsi que sa joie et sa bonne humeur.
Nous attendons avec impatience l'année prochaine en espérant que d'autres voisins se joindront à nous.

Bruno VIEILHOMME

◀ AUX PROUTEAUX

Très belle fête des voisins des Prouteaux et de Lazy rassemblés ce dimanche. Bonne participation de tous - 50 personnes présentes sous un soleil radieux. Un cuisinier hors pair, du soleil, des voisins sympas, beaucoup de bonne humeur. Et le plaisir de se retrouver : voilà la recette d'un bon moment.
Merci du passage de monsieur le maire. Le rendez-vous est pris pour l'année prochaine.

Christian METHIVIER

RENCONTRE DES SAINT-BENOIT-DE-FRANCE 10, 11 et 12 mai 2018 à Saint-Benoît-la-Chipotte

C'est au cours du week-end de l'Ascension qu'une délégation de 11 bénédictins s'est rendue à Saint-Benoît-la-Chipotte dans les Vosges.

Saint-Benoit-la-Chipotte est situé à une trentaine de km au nord d'Epinal et à 8 km de Rambervillers, siège de la Communauté de Communes. Sa population est de 467 habitants appelés Bénédictins et sa superficie est de 2 077 hectares dont 82 hectares en forêt communale. Son altitude est de 324 mètres et son point culminant au Col de la Chipotte est de 456 mètres. Au nom initial de Saint-Benoît a été ajouté, par décret du 3 mai 1925, la Chipotte pour commémorer les cruels combats du col de la Chipotte qui se sont déroulés du 26 août au 24 septembre 1914 faisant 4 000 morts parmi les troupes françaises et au moins autant chez les Allemands. La nécropole nationale du col de la Chipotte compte 1 015 croix et deux ossuaires de 343 et 549 corps. La commune a reçu la Croix de Guerre en 1920.

Pour les 25 ans de ces rencontres, les retrouvailles en Lorraine furent chaleureuses et les participants de Saint-Benoît-sur-Loire ont ainsi pu revoir leurs amis de l'Ain, de l'Aube, de l'Ille et Vilaine, de la Vienne et des Vosges.

Après une découverte de la commune et un apéritif réunissant tous les participants des autres Saint-Benoît avec les élus et la population locale, cette 13ème édition des « Saint-Benoît-de-France » s'est poursuivie entre repas communs, visites à la nécropole du col de la Chipotte, d'une fabrication artisanale de bière « la Brasserie des Papi'lles » et des vergers « Mirabellor » à Anthelupt, découverte de Nancy en petit train et de la place Stanislas, arrêt au château de Lunéville ainsi que la visite du musée de la lutherie et celui de la musique mécanique et de la dentelle à Mirecourt.

D'ores et déjà, le prochain rendez-vous a été évoqué à Saint-Benoît dans l'Ain en 2021.

A noter que lors de ces rencontres, tous les frais *(transport, hébergement, repas)* sont pris en charge par les participants. Seul le cadeau offert au maire qui nous accueille est pris en charge par la commune.

Francis BURET

LES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les comptes rendus du conseil municipal sont publiés sur le site internet de la commune www.saint-benoit-sur-loire.fr rubrique « Comptes rendus de conseil ».

Séance du 14 MAI 2018

- Mise en accessibilité de l'ancienne mairie et demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2018.
- Requalification du centre-bourg et demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2018 pour les travaux du centre-bourg.
- Demande de subvention au titre du contrat de ruralité DSIL 2018 – Travaux du centre-bourg.
- Tarifs 2018-2019 pour l'accueil périscolaire.
- Elaboration du Plan Local d'Urbanisme : avenant n° 2.
- Tarifs 2018-2019 pour la restauration scolaire.
- Règlement et tarifs des salles communales.
- Contrat d'assurances des risques statutaires du personnel communal.
- Proposition de don d'une parcelle.

Séance du 18 JUIN 2018

- Règlement Européen Général sur la Protection des Données Personnelles (RGPD) et désignation d'un Délégué de la Protection des Données (DPD).
- Mise en accessibilité de l'ancienne mairie : choix de la maîtrise d'œuvre : Cambium 17
- Sécurisation des écoles : engagement des travaux et demande de financement au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR).
- Travaux d'aménagement des écoles et demande de fonds de concours.
- Travaux de sécurisation de la RD 60 et demande de fonds de concours.

Séance du 9 JUILLET 2018

- Installation d'un système de télégestion des stations de pompage des deux forages communaux d'AEP (Alimentation en Eau Potable) et demande de fonds de concours.
- Extension du réseau d'eau potable route de Bray et demande de fonds de concours.
- Phase 2018 des travaux d'aménagement du centre bourg et demande de fonds de concours
- Approbation du règlement de service eau potable.
- Attribution d'une subvention pour un rallye humanitaire « Europ'Raid 2019 ».

Vie communale

Fête du 14 juillet 2018

Cérémonie devant le monument aux morts

Lors de la démonstration des pompiers pour le 14 juillet, le nouveau véhicule CCRM « Camion Citerne Rural Moyen » a été présenté au public.

Ce véhicule a été mis en service le 19 mai au Centre de secours de Saint-Benoît, le 10ème mis en service dans le département du Loiret.
Ce véhicule permet d'effectuer des interventions en milieu urbain et rural et effectuer du hors chemin.

Capitaine ROLLION Olivier

Démonstration des pompiers

Urbanisme

Approbation du nouveau P.P.R.I

Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (**PPRI**) des Vals de Sully, Ouzouer et Dampierre a été approuvé par arrêté préfectoral du 13 juin 2018 sur les 10 communes concernées : Bonnée, Bray-Saint Aignan, Dampierre-en-Burly, Les Bordes, Lion-en-Sullias, Ouzouer-sur-Loire, Saint-Aignan-le-Jaillard, Saint-Benoît-sur-Loire, Saint-Père-sur-Loire et Sully-sur-Loire.
Il fixe les dispositions applicables aux biens et activités existants ainsi qu'à l'implantation de toutes nouvelles constructions et installations.
Les cartographies correspondantes sont mises à disposition sur le site de la Préfecture du Loiret :
http://www.loiret.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-risques/Risques/Plan-de-Prevention-des-Risques-d-Inondation-PPRI/Le-PPRi-des-Vals-de-Sully-Ouzouer-et-Dampierre

Centre d'Interprétation

La construction du Centre d'Interprétation, sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes du Val de Sully, se poursuit normalement, le gros œuvre est terminé depuis juillet avec un peu de retard lié essentiellement aux intempéries *(froid, neige puis chaleur excessive)*.
La grue a été démontée fin août et le second œuvre va pouvoir commencer, après 2 semaines de congés des entreprises, prélude à l'installation scénographique et muséographique.
Une ouverture du Centre d'Interprétation, avec l'ouverture du nouvel office de tourisme au rez-de-chaussée du centre, reste prévue pour mi-2019.

Site Classé

Le site des paysages de la Loire et de l'Abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire a été classé par décret en conseil d'État en date du 2 août 2018.

Cette opération est l'aboutissement d'un long processus entamé il y a près de 5 ans par la **DREAL** (**D**irection **R**égionale de l'**E**nvironnement, de l'**A**ménagement et du **L**ogement) visant a transformer le site inscrit existant en site classé, en référence à l'inscription au Patrimoine Mondial de l'Unesco.

La plus grande partie du site classé se situe sur la Commune de Saint-Benoît *(environ 80%)* le reste se situant sur la Commune de Guilly *(Bords de Loire de Bouteille à l'Ile aux Canes)* et pour une faible partie sur les Communes de Germigny-des-Prés et Sully-sur-Loire.

Ce classement s'intègre parfaitement dans la stratégie de mise en valeur et de protection du patrimoine bâti et du patrimoine paysager de Saint-Benoît déjà mise en œuvre par la Commune avec l'AVAP *(Site patrimonial remarquable)* et la restructuration du centre-bourg.

La carte du Site Classé peut être consultée à la Mairie et tous renseignements relatifs à l'incidence du site sur les règles d'urbanisme peuvent être obtenus en Mairie ou auprès du service Urbanisme de la Communauté de Communes du Val de Sully.

Ecole publique

4 et 4 bis rue de Tholey 02.38.35.77.65 - *Directrice : Mme SAINSON*

ENSEIGNANTS - *CLASSES*	EFFECTIFS	ATSEM OU INTERVENANTS
Mme Cécile SAINSON et Mme Sandra PLA *Petite et moyenne sections*	**28** 12 petites sections 16 moyennes sections	Mme Stéphanie DUFOURD et Mme Pascale GIDOIN Mme Sandrine MOREAU et Mme Pascale GIDOIN
Mme Sylvie NADAUD *Grande section*	**23**	
Mme Estelle DUPUY *CP*	**18**	Mme Mireille VINOT en Education Musicale Mme Pascale GIDOIN (en aide aux activités le matin)
Mme Adeline RENAULT *CE1/CE2*	**23** - 10 CE1 - 13 CE2	
Mme Armelle LEFAUCHEUX *CM1/CM2*	**24** - 16 CM1 - 8 CM2	
Mme Cyprienne DUBARD *CE2/CM2*	**23** - 12 CE2 - 11 CM2	

Soit un total de 139 élèves pour 6 classes

R.A.S.E.D. *(Réseau d'Aides Spécialisées pour les Elèves en Difficulté)* :
- Psychologue scolaire : ***Mme Véronique BUTET***.
- Enseignante spécialisée, option E : ***Mme Nadège MOREAU***.

Ecole Sainte Marie

13, Place du Grand Arcis - Tel : 02 38 35 72 19. - Direction45.sainte.marie@gmail.com
Directrice : Mme Isabelle PELLETIER

CLASSES	ENSEIGNANTS	EFFECTIFS
TPS-PS-MS	Melle BLANC Lauriane Mme PELLETIER Isabelle	30
GS-CE2	Mme HEBERT Valérie	21
CP-CE1	Mme ROCHE Laurence	24
CM1-CM2	Mme VAILLANT Emilie	27

Soit un total de 102 élèves

Réseau d'aide : ASH (Adaptation Scolaire et aide à la scolarisation des élèves Handicapés) :
- Enseignante spécialisée : option E : ***M. BLONDEAU Philippe***
- Psychologue scolaire : ***Melle BRETHÉ Marie-Agnès***

Personnel non enseignant :
- ***Melle GODSMET*** **: Personnel d'éducation**
- ***Mme NAVARRE*** **: assistante maternelle**

Intervenant extérieur : Musique : *Mme VINOT*

Collège Saint Joseph

6, Place du Grand Arcis – Tel : 02 38 35 71 46 - Mail : secretariat@stjo45.org
Directeur : M. BRUNEL Stéphane

Le collège St Joseph compte 222 élèves pour l'année scolaire 2018-2019 dont 57 enfants de St-Benoit sur-Loire.

Les effectifs par niveau sont les suivants :
- Classes de 6ème : 63 élèves
- Classes de 5ème : 60 élèves
- Classes de 4ème : 56 élèves
- Classes de 3ème : 43 élèves

Les cours sont assurés par M. Jérôme BESOGNET, Mme Catherine BLANCHARD, M. Rémy BOUQUIN, Mme Céline BOURDON, M. Stéphane BRUNEL, Mme Laurence CHASSEBLEU, M. Nicolas CHEVALLIER, Mme Jacqueline DELAGE, M. Dominique DUPLAN, M. Rémy DUPREY, Mme Christelle FLEURY, Mme Anne-Marie FREMONT, Mme Mathilde JARRY, Mme Cornélia JESCHEK, Mme Nathalie NEDELLEC, Mme Julie QUENEAU, Mme Marie-Ange ROBINET, Mme Aude TENEL.

Le personnel d'administration et de service est, Mme Sandra GOYARD, Mme Adrienne LALOUE, Mme Béatrice LESNIKOWSKI, Mme Aurélie MARTIN, Mme Murielle MARTIN, Mme Corinne VOISIN.
L' Animation de la Pastorale Scolaire est assurée par M. BRUNEL, Mme MARTIN et TENEL, le Père RABOURDIN *(prêtre référent du collège)*.

Portes ouvertes le samedi 2 février 2019

FIT GYM GYM POUR TOUS

C'est l'occasion de faire du sport
Gym pour tous vous propose 2 types de cours :

Le mercredi de 19h à 20h :
cours adultes et adolescents
Renforcement musculaire, Endurance, Souplesse, Tonicité

Le mercredi de 9h à 10h :
GYM DOUCE
Alliance de différentes techniques douces pour le maintien en forme
Une séance d'essai offerte.

Les séances ont lieu à la salle des Fêtes rue Max Jacob.

De nombreux accessoires sont à votre disposition : step, ballons, poids, élastiques... Pour chaque séance, apporter un tapis de sol et des chaussures de gym d'intérieur ainsi qu'une bouteille d'eau.

Cotisations 2018-2019 :
1 cours par semaine/an : 95 €
2 cours par semaine/an : 135 €
1 séance occasionnelle : 5 €

Pièces à fournir :
• Certificat médical de non contre-indication à la pratique de la gymnastique *(valable 3 ans)*.
• Formulaire de demande de licence *(fourni lors de la première séance de cours et compris dans le prix)*.
• Pour les enfants : une autorisation parentale.

La marche printanière du 17 juin 2018
Groupe de la marche printanière suivie d'un pique-nique amélioré avec barbecue !

Renseignements auprès de Catherine, Présidente de l'association : 07 84 50 93 18

A.S.S.B. BASKET

Si vous voulez découvrir un nouveau sport et que vous aimez jouer en équipe, **rejoignez notre Club : l'A.S.S.B. Basket**.

Vous pourrez jouer en équipe « seniors Loisirs »
le vendredi soir de 20h à 22h
ou le mercredi de 18h30 à 20h.

Pour les plus jeunes,
c'est le mercredi de 17h30 à 18h30*
et le vendredi de 17h30 à 18h30*.

**Les horaires peuvent varier en fonction des disponibilités de chacun.*

Si vous aimez entraîner des jeunes ou vous voulez les encadrer, vous pouvez aussi venir rejoindre les membres du club, nous serons heureux de vous accueillir.

Pour plus de renseignements, vous pouvez me contacter au **06 62 81 33 93** *(laissez-moi vos coordonnées sur ma messagerie et je vous recontacterai le plus tôt possible)* ou sur la boîte mail : paulvirg@hotmail.fr
A bientôt,

Le président de l'A.S.S.B. basket
Paul VANBERSEL

ASSOCIATION de PECHE de la MITONNERIE

Compte-rendu du concours enfants

Samedi 7 juillet, sous un soleil radieux, s'est déroulé notre concours annuel : 27 enfants étaient présents à ce rendez-vous. Aidés par leurs parents, nos jeunes pêcheurs ont découvert les plaisirs de la pêche même si 9 seulement n'ont pas été bredouilles.
Classement du podium : 1ère : Léa avec 1605 points – 2ème : Grégory avec 1580 points – 3ème : Tom avec 1465 points.
Félicitations aux trois vainqueurs et à tous les participants.

L'association est ravie de voir que cette matinée attire de plus en plus de familles et remercie tous les participants.
A savoir que la pêche sur l'étang est gratuite toute la saison pour les enfants de moins de 13 ans accompagnés d'un adulte.
Nous remercions également nos sponsors du jour : Magasin BUT de Gien, Zoo-parc de Beauval, Thélem, Assurances de Saint-Benoît-sur-Loire, Intersport de Saint-Père-sur-Loire, Pacifique Pêche d'Orléans, Rougier de Sully-sur-Loire.
Un grand merci à Monsieur le Maire pour sa visite et ses encouragements dans la voie du partage.

Le président, Francis BLOT

ASSB TENNIS

L'année sportive recommencera dans la dernière quinzaine de septembre. Le club continuera d'évoluer en "loisirs" avec un groupe adulte qui se retrouve 2 fois par semaine le soir et 2 groupes d'enfants qui suivent des cours avec un professeur diplômé le mercredi.

Pour de plus amples renseignement, n'hésitez pas à nous contacter au 06.85.71.65.03.

Laurent LINDE, président

Lucienne Lebrun se penche sur notre passé

La fontaine de la place du Martroy

L'histoire de cette fontaine débute le 9 février 1840 : le conseil municipal de l'époque, considérant que M. le Baron Siméon, Préfet du Loiret, a témoigné une sollicitude constante pour la commune de St Benoît, qu'elle lui doit la restauration de son église monumentale, le rétablissement du pont de St Aignan ainsi que l'importante voie de communication entre Orléans et Gien par le Val de Loire, dénommée « chemin de Grande Communication n° 31 de Sully à Châteauneuf par St Benoît et Germigny » décide de témoigner à son tour sa reconnaissance à M. le Préfet tout en faisant une chose utile aux habitants et qui contribuera à l'embellissement de la ville de St Benoît. Le conseil décide à l'unanimité :
qu'une fontaine sera érigée aux frais de la commune à la place du puits qui existe sur la place du Martroi ;
que l'inscription suivante sera gravée sur cette fontaine :
« Monsieur Henri Siméon, Préfet du Loiret, la commune reconnaissante : restauration de l'église monumentale 1837, classement du chemin de Grande Communication de Sully à Châteauneuf 1839 ».

Par délibération du même conseil, le 10 mai 1844 :
M. le Maire a été informé par M. le Sous-Préfet suivant sa lettre du 30.09.1843 que par lettre de M. le Ministre de l'Intérieur du 18.07.1840, le roi *(Louis Philippe)* a dit approuver cet hommage. Il s'agit donc aujourd'hui de pourvoir à l'exécution de la délibération du 9 février 1840, et que pour y parvenir il a cru devoir inviter M. Delton, ingénieur des travaux de l'église monumentale de St Benoît à dresser un plan et devis de la fontaine et de la colonne à ériger. Il y a donc lieu de voter une somme suffisante pour cet objet. Après lecture des différents courriers, le conseil a été d'avis de mettre cette délibération à exécution. Il approuve le plan et la colonne à ériger pour cette fontaine avec la gravure suivante sur cette colonne :
« Monsieur le Baron Siméon, la commune de St Benoît reconnaissante ».
Le conseil a voté une somme de 1700 frs pour cette exécution, et une somme suffisante pour le buste en bronze de M. le Baron Siméon que le conseil désire voir placé sur le haut de la susdite colonne, cette somme étant prélevée sur les deniers et revenus de la commune.

Délibération du 7 février 1848 : rappel de la fontaine toujours en attente d'exécution...

Délibération du 23 août 1848 :
Un membre du conseil a exposé que M. Alexis Marchand, ancien agent voyer *(nous dirions aujourd'hui employé D.D.E.)*, et géomètre du cadastre, s'était proposé de la faire exécuter à ses frais. Il expose que :
M. Marchand a par l'écrit suivant pris un engagement ferme envers la commune :
« Je soussigné m'engage envers la commune de St Benoît-sur-Loire à fournir tous les frais que nécessitera l'établissement d'une fontaine sur la place du Martroi à l'endroit où se trouve l'ancien puits et dont il est fait mention dans une délibération du conseil municipal de ladite commune en date du 9 février 1840. Cette fontaine sera dédiée à M. le Baron Siméon, Préfet du Loiret par la commune de St Benoît, cependant tous les frais seront à ma charge.
St-Benoît-sur-Loire, le 9 février 1840, signé : Marchand, Géomètre de 1ère classe du Cadastre ».
Nota : l'arpentage de la commune pour l'établissement du cadastre de 1838, la surveillance des travaux de remise en état de l'église, etc. faisaient que ce M. Marchand « était mu par un sentiment de reconnaissance bien légitime ».

Délibération du 4 février 1850 :
Le conseil estime que M. Marchand doit tenir sa promesse de faire édifier la fontaine à ses frais, et que dans tous les cas, l'engagement formel de M. Marchand est un engagement d'honneur auquel il ne saurait manquer sans forfaiture.
Le compte rendu de cette séance de conseil précise que le « thermomètre de la reconnaissance de M. Marchand était monté très haut en 1840... », certes le secrétaire ne manquait pas d'humour.
Jusqu'à cette date, la commune n'avait pas fait le nécessaire pour accepter l'engagement auprès des autorités compétentes. Elle décide de se pourvoir devant cette autorité, et dès qu'elle aura obtenu cet accord, M. Marchand s'empressera sans doute, ne serait-ce que pour l'acquit de sa propre conscience, de remplir son engagement.

Délibération du 4 août 1850 :
La commune a été déboutée de sa demande, M. Marchand ayant présenté un mémoire auprès de M. le Sous-Préfet de Gien, afin de se désengager, précisant que les fonds nécessaires devaient être pris sur les sommes placées par la commune auprès du Trésor pour la restauration de l'église, et qu'en prenant l'obligation qui lui est opposée aujourd'hui, il n'a fait que prêter son nom afin de changer la nature de l'affectation des intérêts de ces fonds... avec l'accord de M. le Maire, du conseil municipal et de M. Houryet Delaunay, ancien chef du Bureau des Travaux Publics qui avait indiqué ce moyen, et que cette obligation ne lui occasionnerait aucune dépense... !!! Le Sous-Préfet ajoute : « vous avez employé ces intérêts à la construction de pontceaux sur les chemins vicinaux, et qu'en 1844, votre prédécesseur a fait rédiger un devis s'élevant à 1700 frs sans le consulter ce qui démontre bien que vous avez toujours compris qu'il n'était pas obligé, et qu'enfin, en publiant l'histoire de l'Abbaye de St Benoît, en surveillant les travaux de ce monument, et en dressant tous les plans et métrés, il a fait personnellement un sacrifice de plus de 3000 frs en faveur de la commune... »

Délibération du 11 mai 1851 :
Le conseil s'est offusqué de la réponse faite par le Sous-Préfet de Gien sur le moyen d'utilisation des finances de commune, sachant pertinemment que toutes les recettes et dépenses sont contrôlées.
La commune a de nouveau été déboutée de sa requête de poursuivre en justice M. Marchand pour l'exécution de sa promesse. La délibération du 9 février 1840 n'a toujours pas été exécutée.

AUCUNE AUTRE MENTION NE SERA FAITE DANS LES CONSEILS SUIVANTS CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE CETTE FONTAINE.

Délibération du 14 novembre 1895 :
La commune se désintéresse des puits ou pompes installés sur les places publiques considérant qu'ils ne lui appartiennent pas et que chaque particulier dispose d'un puits dans ses dépendances.

Délibération du 8 septembre 1898 :
Autorisation est donnée à M. Annecorde pour installer une pompe place St André contre versement annuel de un franc à la commune.

Délibération du 22 septembre 1898 :
Vote de 165 francs pour installer une pompe à godets dans le monument place du Martroy...

Cette fontaine a bien été réalisée puisque sur les cartes postales anciennes, dont vous pouvez voir la reproduction sur le livre Saint Benoît sur Loire 1850/1950, réalisé en 2000 par la Commune, aux environs de 1900, elle existe bel et bien à l'endroit initialement prévu. Toutefois, elle était à l'époque surmontée d'une colonne en bronze richement ouvragée, peut-être avec l'inscription prévue au départ, mais non pas surmontée du buste du Baron Siméon qui, après avoir été réalisé en 1844 a été déposé chez M. Marchand, et qui semble n'avoir jamais être parvenu jusqu'à Saint-Benoît. Cette colonne était, dans les années 1900 coiffée d'un réverbère !

Depuis, nous avons connu cette fontaine sans sa colonne, sans son réverbère, garnie d'une simple vasque en bronze, aujourd'hui disparue... et remplacée par un pot de fleurs...
Pauvre Baron Siméon !